



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROCÈS VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 1 (OUEST DE L'ECOSSE)

**Salle 21.04 “Jacob Van Artevelde” - Virginie Lovelinggebouw (VAC)  
Koningin Fabiolalaan, 9000 Gand**

**Mardi 2 juillet 2019**

**13h30 – 15h00**

#### 1. Accueil et présentations

La présidente ad-hoc, Irene Kingma, a ouvert la réunion et accueilli les membres, les observateurs, et les représentants du CIEM et de la COM à la réunion.

Des excuses ont été reçues de la part d'Alex Kinninmonth avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté comme il avait été rédigé.

Les points d'actions du procès verbal de la précédente réunion à Madrid le 12 mars 2019 ont été examinés :

1. Le secrétariat va examiner les options de financement potentielles visant à soutenir une étude génétique du cabillaud à l'ouest de l'Ecosse et dans les zones adjacentes

Le secrétariat a examiné ce point d'action avec le président et les vice-présidents du comité exécutif. Il a été convenu que le CC n'a pas pour rôle de lancer des recherches scientifiques indépendantes. Cependant, le CC peut apporter son soutien aux experts scientifiques qui réalisent les recherches.

Un membre est intervenu pour souligner l'importance de l'implication du CC car il y a un gros problème d'identification de stock pour le cabillaud dans la division CIEM 6a et en mer du Nord. Selon lui, le CC devrait au moins insister pour que l'échantillonnage et la recherche génétiques fassent partie du cadre de collecte des données. Si le CC souhaite progresser eu égard au cabillaud en 6a, les données relative à la génétique du stock sont essentielles et les études doivent démarrer dès que possible, attendu qu'il faut deux à trois ans avant d'avoir des résultats.

Le secrétariat a convenu de l'importance de ce travail et que le CC recommande à la COM et aux EM intéressés de l'envisager. Cependant, entreprendre ces recherches n'est pas une tâche pour le CC, mais plutôt pour un institut de recherche.

**ACTION :** Le CC va écrire un courrier à la COM et aux EM soulignant l'importance d'entreprendre une étude génétique du cabillaud à l'ouest de l'Ecosse et dans les zones adjacentes. Plus particulièrement, une recommandation doit être envoyée à la COM visant à inclure la recherche génétique du stock dans le cadre de collecte des données.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Un membre a exprimé son accord avec la procédure choisie, estimant qu'une procédure standard devrait être mise en place pour ces situations, pour que cet épisode ne crée pas un précédent dans le CC.

Un autre membre a ensuite précisé que ce sujet avait été présenté au CC parce que les EM et les instituts de recherche ne souhaitent pas entreprendre ces recherches. Les EM n'ont pas pris cette question en compte parce qu'ils ont différentes priorités du secteur de la pêche. Cependant, les pêcheurs qu'il représente considèrent cela comme un élément primordial à promouvoir. Il a donc proposé la création d'un groupe de travail sur la génétique du cabillaud au sein du CC pour soulager le secrétariat. Le groupe de travail dirigerait le travail d'échantillonnage de l'ADN, ce qui pourrait être payé par des contributions non associées au CC EOS.

Un autre membre a mentionné qu'il y a presque 3 ans, la COM a déjà été contactée à cet égard et qu'une réponse positive avait été reçue de la part du CIEM. L'intention était de mettre en place un groupe de travail pour des recherches financées essentiellement par le secteur de la pêche, le CC étant le sponsor de l'étude, ne le finançant pas mais essayant de faire démarrer le projet. Selon lui, les courriers positifs reçus de la part du CIEM devraient être réétudiés.

Le secrétariat a répondu que si des recherches nécessitent les contributions des parties prenantes, le CC serait heureux de participer. Cependant, il est important que le CC demeure un organisme consultatif et ne commande pas de recherches primaires.

Le représentant de la COM est intervenu en indiquant deux projets qui pourraient servir d'exemples pertinents au développement du groupe de travail sur la génétique du cabillaud : l'un porte sur les raies et pocheteaux et a observé une participation importante du secteur de la pêche français et a été financé par Interreg ; l'autre, sur le marquage du cabillaud en mer d'Irlande du Irish Marine Institute, financé par Horizon 2020 via l'agence EASME.

**ACTION** : Le secrétariat va examiner les anciens courriers envoyés concernant l'étude génétique du cabillaud et les réponses reçues, afin de voir s'il faut en envoyer de nouveaux à la COM.

Les membres qui souhaitent créer le groupe de travail sur la génétique du cabillaud devraient préparer un document soulignant le modèle de fonctionnement de l'organisme, le régime de financement et les recommandations sur l'étude de la génétique du cabillaud. Ceci doit ensuite être envoyé au secrétariat pour être étudié lors de la prochaine réunion du CC EOS à Dublin.

Le secrétariat va également faire circuler entre les membres une expression d'intérêt à la participation au groupe de travail sur la génétique du cabillaud.

## 2. Avis du CIEM pour l'ouest de l'Ecosse

M. Ghislain Chouinard (Vice-président ACOM) a présenté l'avis pour l'ouest de l'Ecosse pour le CIEM.

Après la présentation, le président a donné la parole aux participants et invité les membres à offrir des commentaires spécifiques qui formeront la base de la réponse du CC EOS aux possibilités de pêche pour 2020.

Les participants ont exprimés les points de discussion suivants et M. Chouinard y a répondu :



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

- Eu égard à l'aiglefin dans la division CIEM 6a, aucune étude commune avec la mer du Nord n'a encore été réalisée. Est-il envisagé d'ajouter une étude commune de ce genre à l'évaluation ?

Les décisions concernant l'ajout d'une nouvelle étude sont en général étudiées pendant les réunions de benchmark. L'étude actuelle utilisée est dans l'IBTS (international Bottom Trawl Survey), mais si une autre étude devenait disponible il y a la possibilité qu'elle soit ajoutée à l'évaluation.

- En ce qui concerne le cabillaud dans la division CIEM 6a, l'avis ne fait pas mention de la question d'identification du stock, qui est assez importante. Si l'identification du stock n'est pas étudiée et clarifiée, l'avis pourrait en réalité reposer sur un stock qui n'existe pas dans la réalité et être donc vide de sens.

Les incertitudes en matière d'identification du stock ont été prises en compte dans le rapport du groupe de travail cette année, car c'était un problème à l'époque où la délimitation des stocks a été définie. Il serait bon de réexaminer ce thème, en particulier pour comprendre si le cabillaud en 6a est associé au stock de cabillaud en 4, 7d et 20, à la lumière des améliorations faites dans la recherche relative à la génétique des stocks.

- Le cabillaud en 6a est réellement un stock très difficile à évaluer et dans le rapport inter benchmark il est mentionné que les données commerciales sont source d'une grande incertitude. Qu'est-ce qui a conduit le CIEM à garder ce stock en catégorie 1 et le CIEM a-t-il envisagé la possibilité de rétrograder ce stock en catégorie 3 ?

Une étude de chercheurs indépendants montre que le statut du stock s'améliore apparemment, et ils ont différentes hypothèses pour soutenir ce point. L'inter benchmark était prévu pour évaluer ce travail afin de voir s'il est nécessaire de réviser l'évaluation. Certains changements ont été apportés à l'évaluation et ont conduit à certains changements du statut du stock, indiquant des niveaux de biomasse légèrement plus élevés, mais une abondance du stock clairement inférieure au  $B_{lim}$ . En effet, de nombreuses incertitudes peuvent être mentionnées, mais sans données détaillées il est également assez difficile de quantifier ces incertitudes. En conséquence, l'avis est basé sur le diagnostic qui provient de l'évaluation du stock : y a-t-il un biais persistant ? Pour le cabillaud en division 6a il n'y a pas vraiment de biais, c'est pourquoi la catégorie d'évaluation a été conservée. Dans ce cas, même avec davantage de données sur les incertitudes, l'avis ne serait pas différent, car l'évaluation du stock n'indique toujours pas d'amélioration notable.

- Les stocks de cabillaud indiquent une tendance vers le bas dans de nombreux cas : le CIEM a-t-il étudié la cause de ce déclin ?

La réponse à cette question serait différente pour chaque stock. Une révision du stock vers le bas pourrait être le résultat lorsqu'il y a de fortes incohérences entre les données de capture et les données de l'étude, ou ce pourrait être en raison des hypothèses en matière de sélectivité, qui reposent généralement sur la moyenne des 3 dernières années.

- Les données de capture de l'évaluation du stock de cabillaud ont été remises en question car les pêcheurs se sont vus amenés à devoir rejeter d'importantes quantités de poissons au cours des dernières années. Les captures non déclarées sont-elles prises en compte lors de l'évaluation ?



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

L'avis du CIEM repose sur les données disponibles. Dans certains cas il s'avère qu'il y a des captures non déclarées et des estimations peuvent être dérivées pour que l'évaluation donne sa base à l'avis.

- Les dernières mises en œuvre d'engins de pêche modernes et plus sélectifs et le ciblage différent des classes d'âge ont-ils été pris en compte lors de la préparation de l'avis sur le cabillaud ? Les effets sur la biomasse ont-ils été pris en compte dans l'évaluation ? Il y a eu des améliorations en matière de sélectivité mais l'évaluation n'indique pas d'augmentation de la biomasse. Cela pourrait-il être dû au fait que le modèle d'évaluation n'est pas adapté ?

Lors de l'évaluation, les données en matière de sélectivité observée récemment sont utilisées. Si la sélectivité change graduellement, il est probable que cela n'ait aucun impact sur la qualité de l'évaluation. Si elle change de façon dramatique, cela peut causer un problème et la biomasse risque d'être sous-estimée ou surestimée par rapport à l'année précédente. Qui plus est, l'utilisation de maillage plus gros ne produit pas immédiatement de biomasse supérieure, le stock a besoin de temps pour se reconstituer.

- En termes de stocks de catégorie 6, dans laquelle se trouve le stock de cabillaud de Rockhall, y a-t-il un objectif scientifique à fixer un TAC ? Le cabillaud de Rockhall est aligné sur le stock des Féroé et aucun petit juvénile n'a été capturé par les pêcheurs à Rockhall. Pourtant, il a trois TAC de 1% des espèces ciblées, donc quand le premier TAC est atteint, l'ensemble de la pêcherie ferme. Selon le CIEM, est-il toujours adapté de fixer des TAC de catégorie 6 pour ce stock ?

Fixer le TAC est une procédure différente de la préparation de l'avis scientifique. Le CIEM fournit des avis et les TAC sont fixés séparément par les autorités concernées. En cas d'insuffisance de données sur les captures ou lorsqu'il n'y a pas de nouvelles données, l'approche du CIEM pour les stocks de catégorie 6 consiste à réduire l'avis progressivement.

- Qu'a fait le CIEM en termes d'assurance qualité pour l'avis par rapport aux années précédentes ?

Il y a eu des changements progressifs. Lors de la préparation de l'avis, les biais sont constamment évalués parmi les stocks. De plus, un cadre d'évaluation transparent a été mis en place pour documenter la procédure et contrôler la qualité des évaluations. Il a également été rappelé aux groupes d'experts d'examiner attentivement les chiffres et les méthodes au cours des vérifications.

- Le CIEM avait publié un avis à une demande de suppression du TAC pour la grande Argentine. Tout d'abord, la réponse indiquait que le CIEM ne pouvait pas fournir un avis à savoir lequel du retrait ou de la conservation du TAC aurait pour résultat respectif une durabilité supérieure ou inférieure. Pourquoi le CIEM a-t-il finalement décidé de conserver le TAC ?

Cela faisait partie d'une demande de la COM à la CE pour savoir si le retrait de TAC de certains stocks poserait problème. A l'étude des stocks, pour ceux pour lesquels le CIEM avait des données claires, il a été recommandé de conserver ou pas le TAC. Pour ceux où les données manquaient quant à la nécessité ou pas de conserver le TAC, l'approche de précaution a été appliquée et il a été recommandé de conserver les TAC, sinon, on courrait le risque de voir l'effort de pêche s'intensifier et le stock surexploité.



La COM a également réitéré que la fixation des TAC implique également des raisons d'ordre politique et les comparer aux avis scientifiques du CIEM pourrait être source de confusion.

Le président a ensuite invité les membres à envoyer au secrétariat d'autres commentaires et questions sur l'avis du CIEM présenté, et ce dernier les rassemblera avant de les envoyer au présentateur.

- **Rédaction d'avis en vue de renseigner le développement de la proposition de l'UE relative aux TAC**

**ACTION :** Le secrétariat va recueillir les contributions/commentaires des membres sur l'avis du CIEM présenté, afin d'élaborer un avis sur les possibilités de pêche pour 2020.

### 3. Bonnes pratiques en matière d'évitement des situations de choke

A la précédente réunion du CC EOS à Madrid, la COM a informé le comité exécutif être en faveur d'un nouvel avis du CC sur la manière de gérer les problèmes de choke et d'identifier les nouveaux stocks à risque de choke.

Le comité exécutif doit décider si un groupe de discussion ou un groupe de rédaction d'avis sera mis en place pour élaborer l'avis et quels doivent être les termes de références (des termes de référence ont déjà été proposés à la réunion de Gand l'an dernier).

Un membre a souligné l'importance de définir les différentes responsabilités pour éviter l'effet de choke. Les navires, les EM, la COM, ont tous des responsabilités à cet égard. Il ne voit pas clairement à qui s'adresserait l'avis et ce qu'il couvrirait. Il a également souligné que l'outil identifie en réalité les espèces qui présentent un risque de choke, tandis que le mot « atténuation » implique des interventions de différents types et de différents acteurs. En conséquence, « Outil d'identification de choke » serait un meilleur nom.

Un autre membre a précisé que quel que soit le travail effectué l'an dernier sur l'identification des situations de choke, pas une fois le cabillaud de Rockhall a été mentionné comme posant problème, remettant en question l'utilité de l'outil.

La COM est intervenue en précisant que l'an dernier le CC a produit un bon travail avec l'outil d'atténuation des situations de choke, qui s'est avéré extrêmement utile. Si ce travail pouvait être répété, ce serait très utile pour la COM. Il est important pour la COM d'examiner ce qui a été mis en pratique depuis la dernière réunion du conseil et d'avoir un feedback à ce sujet des parties prenantes. Les contributions qu'ils souhaitent concernent l'identification des situations de choke, l'opinion du CC sur ce qui a été mis en œuvre par la COM et ce qui est pertinent pour 2020. Du nouveau personnel sera impliqué très prochainement à la DG MARE et l'avis et le feedback du CC seraient très appréciés.

**ACTION :** Actualisation de l'outil d'identification de choke par le secrétariat.

### 4. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Le CC va écrire un courrier à la COM et aux EM soulignant l'importance d'entreprendre une étude génétique du cabillaud à l'ouest de l'Ecosse et dans les zones adjacentes. Une
---	--



	recommandation doit être envoyée à la COM visant à inclure la recherche génétique du stock dans le cadre de collecte des données.
2	<p>Le secrétariat va examiner les anciens courriers envoyés concernant l'étude génétique du cabillaud et les réponses reçues, afin de voir s'il faut en envoyer des nouveaux à la COM. Les membres qui souhaitent créer le groupe de travail sur la génétique du cabillaud devraient préparer un document soulignant le modèle de fonctionnement de l'organisme, le régime de financement et les recommandations sur l'étude de la génétique du cabillaud. Ceci doit ensuite être envoyé au secrétariat pour être étudié lors de la prochaine réunion du CC EOS à Dublin.</p> <p>Le secrétariat va également faire circuler entre les membres une expression d'intérêt à la participation au groupe de travail sur la génétique du cabillaud</p>
3	Le secrétariat va recueillir les contributions/commentaires des membres sur l'avis du CIEM présenté, et fournir une réponse provisoire aux possibilités de pêche pour 2020
4	Actualisation de l'outil d'identification de choke par le secrétariat.

## Annex 1 – List of Participants

<b>Membres de Groupe de Travail 1 de CC EOS</b>	
Irene Kingma (Chair)	Dutch Elasmobranch Society
Mike Park	The Scottish White Fish Producers Association Ltd (1)
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisation (NFFO)
Ciaran Whelan	Irish South and East Fish Producers Organisation
Patrick Murphy	Irish South and West Fish Producers Organisation
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Paul Macdonald	Scottish Fishermen's Organisation
Francis O'Donnell	Irish Fish Producers' Organisation (IFPO)
Seamus Bonner	Irish Islands Marine Resource Organisation
Kenny Coull	The Scottish White Fish Producers Association (2)
David Vertegaal	European Anglers' Alliance
Jean Christophe Vandevelde	The PEW Charitable Trusts
Purificación Fernández	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol (ANASOL)
José Luis Otero Gonzalez	Lonja de La Coruña S.A.
Luis Francisco Marín	Organización de Productores de Pesca (OPPAO) Pesqueros de Lugo (OP-LUGO)
José Manuel Fernández Beltran	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OP-LUGO)
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Pedro Santos	EBCD
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)
Caroline Gamblin	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins (CDPMEM)
Jerome Jourdain	UAPF
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne (LPDB)
Thierry Kerzerho	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56)
<b>Observateurs de CC EOS</b>	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
**LES EAUX OCCIDENTALES**  
 SEPTENTRIONALES

**NORTH WESTERN**  
**WATERS**  
 ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
**LAS AGUAS**  
 NOROCCIDENTALES

John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij (Dutch Fisheries Organisation)
Paul Trebilcock	Cornish Fish Producers' Organisation
Jim Portus	South Western Fish Producers' Organisation (SWFPO)
Fintan Kelly	BirdWatch Ireland
Jenny Grossmann	Client Earth
Erwan Quemeneur	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Cotes d'Armor (CDPMEM 22)
Dominique Thomas	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Basse Normandie
Lionel Bottin	CDPM 14
José Luis Otero Gonzalez	FREMSS
Lydia Chaparro	Fundació ENT
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation
Paul Fletcher	SFO
<b>Autres observateurs</b>	
Ghislain Chouinard	ICES
Elsa Tudal	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Jonathan Shrives	European Commission
Juana Poza Poza	Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación
<b>Secrétariat</b>	
Michael Keatinge	Executive Secretary NWWAC
Mo Mathies	Deputy Executive Secretary NWWAC
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary NWWAC
Monica Negoita	Executive Assistant (Finance and Administration) NWWAC